

## **Groupe Communiste et républicain du Grand Lyon**

Lyon, le 3 mai 2024

Monsieur le Président de la CSF 69,

Nous avons bien pris connaissance de votre alerte sur un sujet bien connu, mais qui justifie encore plus une vraie attention politique des acteurs du logement social.

En complément, je vous transmets la position développée par le groupe communiste auprès de l'exécutif métropolitain, et qui a fait l'objet d'une intervention de Raphaël Debu en commission permanente le 27 mai dernier : <https://pierrealainmillet.fr/Les-regularisations-de-charge-des-locataires-en-question>

En résumé, nous demandons :

- aux bailleurs de décider d'un plafonnement des régularisations de charge en terme d'effort pour le locataire (en % du reste à charge par exemple), et une échelonnement du dépassement proposé systématiquement sur l'année.
- à la métropole d'obtenir rapidement des bailleurs un état des lieux des régularisations de charge énergétique qui dépassent 500€
- aux bailleurs avec la métropole, de mutualiser leurs marchés d'énergie et d'obtenir des renégociations des contrats exorbitants issus de la crise énergétique. La métropole pourrait interpeller à ce sujet le médiateur de l'énergie
- à la métropole d'organiser une action publique partenariale pour obtenir un financement significatif de TOTAL Energies au FSL, à minima à la même hauteur que EDF, et de créer une aide nouvelle, à caractère préventif pouvant être déclenchée sur la base d'une régularisation dépassant le plafond évoqué au premier point

Nous restons à votre disposition pour en discuter

Bien fraternellement

Pierre-Alain Millet

Président du groupe communiste et républicain de la métropole

20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon Cedex 03

[groupecommuniste@grandlyon.com](mailto:groupecommuniste@grandlyon.com) / 04 26 99 38 79